



BOUST – Compte-rendu du 29 avril 2026

Le conseil municipal décide d'approuver les comptes financiers uniques 2025 :

- du budget eau qui laisse apparaître un excédent global de 137 290,21 € et d'affecter 129 994,01 € à l'excédent de fonctionnement reporté et 7 296,20 € à l'excédent d'investissement reporté.
- du budget principal qui laisse apparaître un excédent global de 422 649,43 €. L'affectation obligatoire à la section d'investissement s'élève à 247 728,23 € et le report est de 267 649,43 €.

Pour 2026, le budget annexe eau est équilibré :

- en section de fonctionnement à la somme de 166 064,01 €
- en section d'investissement à la somme de 237 202,13 €

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts directs locaux communaux pour l'année 2026, à savoir :

- taxe d'habitation : 16,37 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,57 %

Pour le budget principal 2026 :

- la section de fonctionnement s'élève à 1 285 826,00 €
- la section d'investissement à 669 476,46 €

Le conseil municipal autorise :

- la liste des dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies »
- la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles, conformément aux instructions comptables M57 et M49

Le conseil municipal décide également :

- de désigner M. Cyril LAUTERFING en qualité de délégué titulaire à la CLECT
- de désigner Mme Muriel HUBERT en qualité de déléguée suppléante

Le conseil municipal autorise :

- Madame la Maire à signer la convention relative à la gestion de la pêche dans les étangs du Weiherchen